

rance avons-nous qu'ils exécuteront les garanties qu'ils voudront bien nous concéder?

Des sénateurs de la gauche ont indiqué les mesures à prendre afin d'augmenter la population canadienne, et de conserver nos fils sur notre propre sol. Ils ont exprimé le désir qu'il fallait prendre des mesures pratiques à l'égard de ces deux aspects du problème, qui n'en forment en réalité qu'un seul, savoir, l'immigration, et la conservation de notre population au pays. J'ai une idée à vous émettre. Nos terres agricoles sont délaissées parce qu'elles ne peuvent fournir de travail qu'à une certaine proportion des fils de nos cultivateurs. Elles ne peuvent permettre à tous les fils des cultivateurs de rester sur la ferme pour y gagner leur vie et obtenir un succès financier. La cour suprême fera bientôt connaître son avis sur la question de savoir si les chutes d'eau relèvent du pouvoir fédéral ou des pouvoirs provinciaux. Je suggère donc que, cet avis une fois connu, ces gouvernements, séparément ou conjointement, emploient nos magnifiques chutes d'eau aux fins d'irrigation. C'est à mes yeux le seul moyen de conserver sur le sol les fils de nos cultivateurs. Quand d'eau relèvent du pouvoir fédéral ou des pouvoirs ou 300 acres de terre, ils n'abandonneront pas les travaux agricoles, et ils auront à s'occuper sur la terre de leurs ancêtres. A l'aide d'engrais, ils réussiront à cultiver avec succès tout le bien-fonds ancestral.

Nous savons qu'en France et dans d'autres pays européens, des cultivateurs ne possédant que dix à quinze acres de terre parviennent à gagner honnêtement leur vie et même à faire des économies, par cette simple culture intensive que je préconise, mais qui ne peut réussir sans engrais.

Nous avons protégé des industries de toute sorte, mais nous avons complètement négligé l'industrie primordiale de ce pays, l'agriculture. Si l'imposition de droits et l'octroi de primes à d'autres entreprises industrielles étaient justifiés, il est certain que l'agriculture est d'importance primordiale et qu'elle est la première à mériter protection. Je vous soumetts un projet tendant à protéger le cultivateur et à conserver ses fils sur notre sol.

Réfléchissez à ce que cela représente pour le Canada et pour tout l'univers. Le Canada est aujourd'hui reconnu comme le grenier du monde. Si nous pouvions cultiver toutes nos terres agricoles et en obtenir le plein rendement, nous adopterions le meilleur moyen d'agrandir notre pays et d'augmenter sa prospérité, et il me semble que la dépense engagée serait amplement justifiée. Il y a quelques années, j'ai fortement contribué à l'entreprise hydraulique, qui sera bientôt achevée, sur la

L'hon. M. BELCOURT.

rivière Saguenay, à la décharge du lac Saint-Jean. L'entreprise fut lancée par M. Duke, de New-York, qui en fut presque le seul bailleur de fonds. Son premier projet consistait à établir une flotte de 60 vapeurs d'une capacité de 10,000 tonnes, pour transporter les phosphates des rivières Georgia et Caroline jusqu'à Chicoutimi afin de convertir ces phosphates en engrais. L'entreprise exigeait l'emploi de toute cette flotte. D'autres capitalistes trouvèrent avantageux d'utiliser cette énergie hydraulique et de l'employer à d'autres fins, sans quoi l'occasion aurait été belle de mettre ma suggestion en pratique. Il reste cependant nombre de chutes d'eau à mettre en valeur, et elles fourniraient des millions de chevaux-vapeur; c'est pourquoi je suggère de les exploiter pour réaliser notre désir général, qui est l'accroissement de notre population.

Passant à un autre ordre d'idées, permettez-moi d'aborder le sujet qui a retenu l'attention de mon très honorable ami (le très hon. sir George Foster) durant la plus grande partie du discours qu'il a prononcé et que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et de profit. Il s'agit de la nomination de représentants du Canada auprès de pays étrangers. Je ne puis comprendre comment la mise en pratique de cette politique soit en aucune façon inconciliable avec l'empire et avec le gouvernement de la Grande-Bretagne. Rien dans notre Constitution ne s'oppose à cette action. Des représentants ou des plénipotentiaires auraient pu être nommés dès le 1er juillet 1867. Nous n'exerçons pas aujourd'hui, et nous ne cherchons pas à exercer, quelque pouvoir ou autorité qui n'aurait pu être exercée en tout temps depuis l'adoption de l'acte confédératif.

Je ne crois pas que mon très honorable ami ait contesté ce droit ou cette autorité de la part du Canada, de tenir cette ligne de conduite, mais il ne semblait pas d'avis qu'il serait sage ou prudent de nommer ces représentants. Il va sans dire que cette opinion doit être respectée; je ne puis toutefois l'adopter. Les motifs invoqués par le très honorable monsieur, du moins quelques-uns de ces motifs, ne m'ont pas paru très clairs, ou, dirais-je plutôt, très convaincants. Il semble d'avis que les fonctions diplomatiques ne sont pas aujourd'hui ce qu'elles étaient dans les siècles passés, ou peut-être dans le dernier demi-siècle. Je me demande en quoi elles ont pu changer. Il est vrai qu'au Moyen-Age, et durant plusieurs siècles dans la suite, la fonction du diplomate concernait principalement la guerre et la paix. Le rôle des diplomates d'alors consistait surtout, sinon exclusivement, à s'assurer l'amitié des nations ou des souverains voisins. Mais c'était à cause des condi-